

APPEL À PROJET : LIFE ENVIRONMENTAL GOVERNANCE AND INFORMATION

Porté par : Commission Européenne

Date de clôture : 16/07/2020

Description : LIFE Environnement : Gouvernance et information vise à soutenir notamment des campagnes de sensibilisation sur les questions environnementales. Les projets financés doivent présenter une valeur ajoutée européenne et être complémentaires d'actions pouvant être financées par d'autres fonds de l'UE au cours de la période 2014-2020. La portée géographique des campagnes d'information, de communication et de sensibilisation sera prise en compte dans l'évaluation de la valeur ajoutée européenne des projets proposés.

Les objectifs de cet aap sont les suivants :

- Promouvoir la **sensibilisation aux questions environnementales** ;
- **promouvoir les connaissances sur le développement durable** et les nouveaux modèles de consommation durable ;
- **soutenir la communication, la gestion et la diffusion de l'information dans le domaine de l'environnement et faciliter le partage des connaissances** sur les solutions et les pratiques environnementales efficaces, notamment en développant des plateformes de coopération entre les parties prenantes et la formation ;
- **promouvoir et contribuer à un respect et à une application plus efficaces de la législation environnementale de l'Union**, notamment en favorisant l'élaboration et la diffusion des meilleures pratiques et approches politiques ;
- **promouvoir une meilleure gouvernance environnementale en élargissant la participation des parties prenantes**, y compris les ONG, à la consultation et à la mise en œuvre des politiques.

Types de projets soutenus

Les candidats doivent **expliquer clairement si et comment leur proposition s'inscrit dans une ou plusieurs des priorités thématiques** décrites ci-dessous :

1. Priorité thématique pour les campagnes d'information, de communication et de sensibilisation

Sensibiliser les publics cibles concernés aux problèmes environnementaux, aux politiques, aux outils et/ou à la législation de l'UE en matière d'environnement, afin de modifier leurs perceptions et de favoriser l'adoption de comportements et de pratiques respectueux de l'environnement et/ou l'engagement direct des citoyens.¹

Les problèmes environnementaux, les politiques, les outils et/ou la législation de l'UE en matière d'environnement visés **doivent être directement liés à un ou plusieurs des thèmes énumérés ci-dessous** :

- **Croissance verte** : consommation durable en mettant l'accent sur la prévention des déchets, en particulier les déchets plastiques, les déchets alimentaires et les déchets marins ; transition vers l'économie circulaire, en particulier la mise en œuvre de modèles d'entreprise durables, la production, les produits et les services durables
- **Entrer en contact avec les citoyens** : Natura 2000 et les avantages de la mise en œuvre de la législation européenne sur la nature, conformément au plan d'action sur la nature, l'homme et l'économie ; les espèces exotiques envahissantes ; l'utilisation sûre des produits chimiques ; les bienfaits de la nature, notamment les infrastructures vertes et les services écosystémiques connexes
- **Pour que cela se réalise (Making it happen)** : la qualité de l'air dans les zones urbaines et ses effets sur la santé, et/ou les avantages de la mise en œuvre de la législation sur l'eau.

¹ Les candidats doivent fournir des preuves substantielles qu'un changement des niveaux de sensibilisation dans le(s) domaine(s) concerné(s) par le projet est un facteur crucial pour soutenir la mise en œuvre correcte et/ou le développement futur des outils et/ou de la législation des politiques environnementales de l'UE. Les activités de sensibilisation doivent avoir la couverture la plus large possible pour la question spécifique visée.

2. Priorité thématique pour les activités de soutien à un processus de contrôle efficace ainsi qu'aux mesures visant à promouvoir le respect des règles

Développement, promotion, mise en œuvre et/ou harmonisation d'une ou plusieurs des approches volontaires suivantes et leur utilisation par des entités visant à réduire l'impact de leurs activités, produits et services sur l'environnement

- **des actions, des services, des réseaux et de nouveaux modèles commerciaux pour encourager l'utilisation de produits remis à neuf, réparés, reconditionnés et/ou réutilisés**, également liés à la durabilité et à l'obsolescence planifiée des produits, et/ou pour encourager l'utilisation d'écotags officiellement reconnus tels que le label écologique de l'UE,
- **évaluation de la performance environnementale des bâtiments** à l'aide du cadre pour les bâtiments avec des indicateurs de base.

Critères d'éligibilité :

Éligibilité du porteur de projet : Structures publiques et privés, organisations à but lucratif et organisations à but non lucratif établies dans un des pays membre de l'UE.

Partenariat : Il n'est pas nécessaire (mais possible si pertinent) de s'associer avec un (ou plusieurs) partenaire.

Période de réalisation du projet : à partir du 01/09/2021.

Durée du projet : indéterminée. Les projets ont généralement une durée entre 3 et 5 ans.

Lieu(x) des actions : sur le territoire d'un pays membre de l'UE.

Critères de sélection :

| Critères minimaux d'attribution pour notes conceptuelles (1 ^{ère} étape) | Note minimale de passage | Note maximale |
|---|--------------------------|---------------|
| 1. Qualité générale de la proposition | 5 | 20 |
| 2. Valeur ajoutée globale de l'UE | 10 | 30 |
| Notes globales | 15 | 50 |

| Critères d'attribution pour les demandes complètes (2 ^e étape) | Note minimale de passage | Note maximale |
|---|--------------------------|---------------|
| Cohérence et qualité technique & financière | | |
| Cohérence et qualité technique | 10 | 20 |
| Cohérence et qualité financière (y compris la valeur de l'argent) | 10 | 20 |
| Valeur ajoutée européenne | | |
| Étendue et qualité de la contribution aux objectifs spécifiques des domaines prioritaires du sous-programme LIFE pour l'environnement | 10 | 20 |
| Pérennité (continuation, réplique, potentiel de transfert) | 8 | 15 |
| Note globale minimale de passage | 50 | / |
| Bonus | | |
| Contribution aux thèmes du projet | / | 0 or 5 or 10 |
| Synergies (y compris polyvalence et intégration/complémentarité (max. 8 points), marchés publics écologiques (max. 1 point) et utilisation des résultats de la recherche de l'UE (max. 1 point) | / | 15 |
| - Transnational (max. 4 points) | | |
| Note maximale | | 100 |

Financements:

Montant de la subvention : Pas de minimum, mais les *grands projets* (budget > 5.000.000€) ont plus de chance d'être choisis que les *petits projets* (budget < 500.000€)

Taux de cofinancement : max. 55% des frais éligibles

Versement de la subvention :

| | Premier acompte | 2 ^e acompte (rapport intermédiaire) | 3 ^e acompte (2 ^e rapport intermédiaire) | Versement du solde (rapport final) |
|----------------------------------|-----------------|--|---|------------------------------------|
| Projets < 24 mois & <= 300.000€ | 70% | / | / | Max 30% |
| Projets > 24 mois & > 300.000€ | 30% | 40% | / | Max 30% |
| Projets > 48 mois & > 4.000.000€ | 30% | 20% | 20% | Max 30% |

Frais éligibles :

- Frais de personnel
- Frais des volontaires
- Frais de sous-traitance
- Frais de voyage et de subsistance
- Marchandises durables – Equipment, prototype et coûts d’infrastructure
- Consommables et fournitures
- Coûts pour l'achat de terrain/long terme de terrain/universitaire des compensations pour les droits d'utilisation des terres.
- Frais indirect (max. 7% des frais direct éligibles)

Remarques : Pour plus d’information sur le calcul des différentes catégories de frais, consultez [l’Annexe X de la convention de subvention](#)

Modalités et démarches :

Dépôt de la demande : Le dépôt de la demande se fait en deux étapes :

- Etape 1 : Note Conceptuelle
 - L’étape un consiste à déposer tous les formulaires (administratifs, techniques et financiers, disponible [ici](#)) sur la plateforme [eProposal](#)
 - La note conceptuelle peut être modifiée et redéposé autant que besoin
 - **Deadline : 16/07/2020, 16h**
- Etape 2 : Demande complète
 - Les demandeurs dont les notes conceptuelles sont les plus convaincantes seront invités de déposer une demande complète en Octobre 2020 sur la plateforme eProposal.
 - La deadline sera communiquée avec l’invitation à l’étape 2 (probablement février 2021).

Pour un guide détaillé sur les démarches à entreprendre pour la demande et sur les différents formulaires, consultez la partie 3 du [guide pour demandeurs](#) (en anglais uniquement).

NB : La 1^{ère} étape de la demande doit se faire en anglais. La 2^{ème} étape peut être soumise dans une des langues officielle de l’UE (sauf l’Irlandais), mais il est fortement recommandé de soumettre la demande en anglais. Tous les documents liés au projet et la communication avec l’Agence LIFE seront en anglais.

Informations complémentaires :

Pour des informations complémentaires, n’hésitez pas à consultez la [page web de l’AAP](#) et le [guide du programme LIFE Environnement Gouvernance et Information](#).

Contact (Ligue de l’Enseignement) : Aurélie GAUDIN
agaudin@laligue.org